

PRÉFET DE LA SOMME

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement de PICARDIE

Glisy, le 18 janvier 2013

**Unité Territoriale de la Somme**  
**Subdivision 2 de la Somme**  
**Pôle Jules Verne**  
**12 rue du Maître du Monde**  
**80440 GLISY**

Référence : SC/IC/LT n°2013 - 0055

S:\REPERTOIRE\_COMMUNES\AMIENS\Ville d'Amiens\chaufferie\_rue Mozart\inspections\121204\20130118\_Ville d'Amiens\_RAAPC.doc

Affaire suivie par : Séverine CUNCHE

Tél. : 03.22.38.32.00

Mél : severine.cunche@developpement-durable.gouv.fr

- OBJET :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement –  
Ville d'Amiens – exploitation de la chaufferie et de la cogénération sises rue Mozart à Amiens
- REF. :** demande de changement d'exploitant en date du 12 juillet 2012 par la Ville d'Amiens
- P.J.** Projet d'arrêté préfectoral complémentaire

**Rapport de l'Inspection des Installations Classées  
aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des  
Risques Sanitaires et Technologiques**

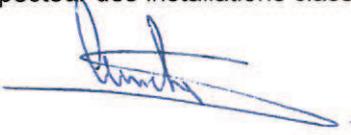
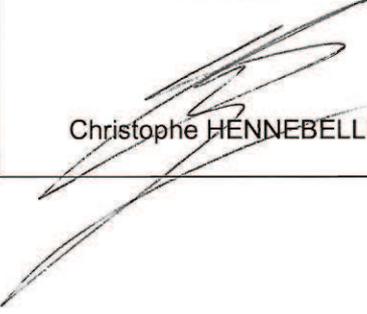
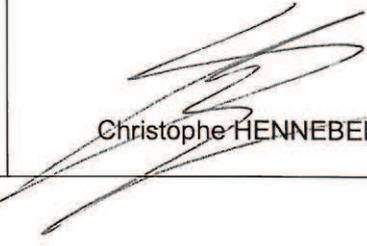
Par courrier en date du 12 juillet 2012, la Ville d'AMIENS a sollicité le changement des exploitants « S.C.A. DALKIA » et « COGESTAR » à son profit pour la chaufferie urbaine et la cogénération situées rue Mozart à AMIENS.

La chaufferie urbaine est autorisée par arrêté préfectoral du 12 octobre 1999 ; la cogénération dispose d'un récépissé de déclaration du 23 avril 1999.

L'Inspection des Installations Classées a proposé à M. le Préfet de délivrer le récépissé de changement d'exploitant, la demande présentée par la Ville d'Amiens comportant les éléments exigés à l'article R.512-68 du code de l'environnement.

Les deux installations dont il s'agit sont donc désormais exploitées par un unique exploitant, sur un unique site délimité par une clôture périphérique les englobant toutes deux. De ce fait, les deux installations n'étant plus considérées comme deux sites distincts, il convient que l'exploitant révise l'étude de dangers de la chaufferie urbaine en l'étendant à celle du site (chaufferie + cogénération + installations annexes).

Le projet d'arrête préfectoral complémentaire annexé au présent rapport propose la révision de cette étude. L'Inspection des Installations Classées soumet ledit projet aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Rédaction	Validation	Adopte et transmis
L'inspecteur des installations classées  Séverine CUNCHE	L'inspecteur des installations classées  Christophe HENNEBELLE	Le Responsable de l'Unité Territoriale de la Somme  Christophe HENNEBELLE